

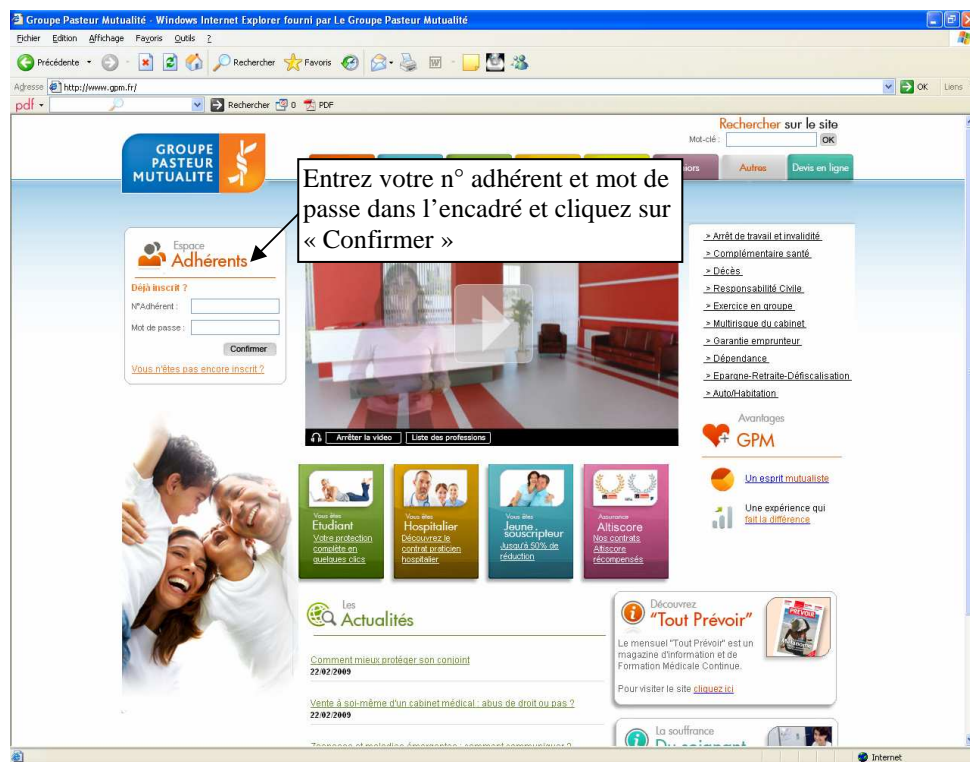
L'espace « Adhérents »

Accès à l'espace « Adhérents »

Pour accéder à votre espace « adhérents », allez sur le site www.gpm.fr.

A partir du site [gpm.fr](http://www.gpm.fr) :

1) Si vous êtes déjà inscrit dans l'espace adhérent : vous avez juste à renseigner le petit formulaire en haut à gauche de votre écran (cf. copie d'écran ci-dessous) :



2) Si vous n'êtes pas encore inscrit, cliquez sur « Vous n'êtes pas encore inscrit » et remplissez le formulaire qui apparaît en indiquant bien notamment votre numéro d'adhérent à 6 chiffres (cf votre carte d'adhérent), votre email (« courriel ») et votre date de naissance en l'écrivant ainsi : 02/07/1963 (pour le 2 juillet 1963).

Attention : seuls les adhérents principaux ont un espace adhérent (pas les bénéficiaires).

Quand le formulaire est bien rempli, cliquez sur « je m'inscris ». Ensuite, dans la journée, vous recevez un email comportant un mot de passe provisoire. Retournez alors sur www.gpm.fr et identifiez-vous à l'aide de votre numéro d'adhérent et de ce mot de passe provisoire (pour ne pas risquer d'erreur, copier le mot de passe à partir de l'email). Après avoir cliqué sur « confirmer », vous arrivez sur une nouvelle page sur laquelle sont demandés :

- 1) mot de passe actuel : il s'agit du mot de passe temporaire, que vous devez ressaisir ;
- 2) nouveau mot de passe : saisissez votre mot de passe personnel, c'est-à-dire le mot de passe auquel vous êtes habitué et dont vous vous souviendrez sans problème
- 3) confirmation : vous devez saisir à nouveau ce mot de passe personnel.

Cliquez ensuite sur « valider », vous accédez à votre espace personnel.

Erreur très fréquente : si votre mot de passe temporaire ne fonctionne pas, c'est sans doute que vous vous êtes déjà inscrit, mais, comme vous ne recevez pas tout de suite votre mot de passe temporaire suffisamment rapidement, vous pensez que la procédure a échoué et vous recommencez votre inscription. Le système génère ainsi un nouveau mot de passe, qui invalide le précédent. Entre temps, vous recevez le premier mot de passe que vous utilisez pour finaliser votre inscription mais, ce mot de passe ne peut pas fonctionner car il a été invalidé par votre 2^e démarche d'inscription.

➔ Il vous faut donc attendre le temps nécessaire à la réception de tous les mots de passe générés par chacune de vos tentatives d'inscription, puis les supprimer et puis recommencer

vosre inscription à zéro en patientant, cette fois-ci, jusqu'à réception du mot de passe provisoire.

Vous avez perdu votre mot de passe ?

Ce mot de passe est généré par le système et crypté : inutile donc de nous demander de vous communiquer votre mot de passe ou de vous en créer un nouveau. La seule solution est de recommencer l'inscription à zéro.

Accueil de votre espace « adhérents »

Vous arriverez sur la page d'accueil de votre espace :

GROUPE PASTEUR MUTUALITE

La Fondation d'entreprise Groupe Pasteur Mutualité soutient la recherche en techniques thérapeutiques

Accueil Vos données Vos décomptes Santé Vos contrats Règlement

Bienvenue DR

Votre Nom et Prénom

Cet espace vous permet de :

- Consulter vos remboursements de prestations santé
- Nous communiquer vos changements de coordonnées personnelles et professionnelles
- Visualiser les principales informations de vos garanties santé et prévoyance

N'hésitez pas à contacter votre conseiller

Nom et Prénom de votre conseiller + numéro Azur pour le contacter.

Déconnexion

Les Actualités

Altiscore encore récompensé !
Le 19 mars 2009, le magazine "Le revenu" a remis 2 récompenses à nos contrats Altiscore :
- Trophée de Bronze pour le Bon Altiscore,
- Trophée « contrat prometteur » pour Altiscore Multisupport.
Les contrats Altiscore sont salués régulièrement par la presse financière depuis 1996.

Taux de rendement du fonds en euros Altiscore pour 2008 : 3.80 %
Malgré un contexte économique dégradé, nous avons fait en sorte de maintenir un taux de rendement supérieur d'un point à l'évolution de l'inflation. Votre pouvoir d'achat est ainsi préservé. Le taux de rendement annuel moyen de 2001 à 2008 est de 4.50%.

Dès l'accueil, vous avez accès à :

- la consultation de vos remboursements de prestations santé,
- la modification de vos coordonnées personnelles et professionnelles,
- aux principales informations de vos garanties santé et prévoyance.

Vous pouvez aussi consulter les dernières actualités du magazine Tout Prévoir.

Accéder à vos informations

A partir de la barre du haut sur la page d'accueil que vous trouvez ci-dessous, vous avez accès à vos informations.



L'onglet « Accueil »

Cet onglet vous permet de retourner sur la page d'accueil de votre espace.

L'onglet « Vos données »

Cet onglet vous permet de modifier vos coordonnées. **Après chaque modification, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Valider »**. Vos modifications sont en ligne dans les 48 heures.

Voici les informations de la page « Vos données » :

N° adhérent :
 Nom :
 Prénom :
 Né(e) le :

Informations relatives à votre identification

Vous êtes adhérent à **Nom de la Mutuelle à laquelle vous êtes rattachés**

Vous pouvez contacter votre conseiller

Adresse Personnelle* :

Adresse perso. Suite :

Complément adr. perso. :

Lieu-dit perso. :

CP, Commune :

Tel. Personnel :

Adresse professionnel :

Adresse prof. Suite :

Complément adr. prof. :

Lieu-dit prof. :

CP, Commune :

Tel. Professionnel :

Adresse courriel :

Toutes les informations que vous pouvez modifier

Altiscore encore récompensé !
 Le 19 mars 2009, le magazine "le revenu" a remis 2 récompenses à nos contrats Altiscore :
 - Trophée de Bronze pour le Bon Altiscore,
 - Trophée « contrat prometteur » pour Altiscore Multisupport.
 Les contrats Altiscore sont salués régulièrement par la presse financière depuis 1996.

Taux de rendement du fonds en euros Altiscore pour 2008 : 3.80 %
 Malgré un contexte économique défavorable, le rendement de votre fonds d'achat est de 3.80% en 2008, contre un rendement de 2001 à 2008 est de 4.50%.

Praticiens hospitaliers : mettez à jour votre contrat praticien hospitalier
 Vos émoluments ont évolué? Vous avez changé de statut ou de situation familiale? Alors, vos garanties ne sont peut-être plus à jour et vos indemnisations risquent d'être sous-évaluées.
 Contactez vite votre conseiller pour lui transmettre toutes ces informations et faire un point complet.

Nouveau: création de la Fondation d'Entreprise Groupe Pasteur

(*) En cas de changement de caisse de sécurité sociale, merci de nous adresser dès que possible votre nouvelle attestation de sécurité sociale, nécessaire pour le règlement direct de vos prestations complémentaires sur la base des décomptes télétransmis par le régime obligatoire d'assurance maladie.

>> valider

L'onglet « Vos décomptes Santé »

Cet onglet vous permet d'accéder à vos derniers remboursements grâce au menu déroulant et aussi de choisir si vous souhaitez recevoir le détail de vos remboursements par La Poste ou non. Voici la page « Vos décomptes Santé » :

RELEVÉ DE PRESTATIONS

Sélectionnez un décompte Choisir

Déroulez le menu pour faire apparaître vos derniers remboursements. Sélectionnez ensuite un remboursement et cliquez sur « Affichez » pour voir le détail

>> Affichez

- Je demande à ne plus recevoir par la poste les décomptes papier pour les remboursements de ma complémentaire santé, pour moi et mes ayants droit. Je reconnais que ces décomptes, imprimables, sont consultables pour une durée de 12 mois à compter de leur mise en ligne.
- Je souhaite à nouveau recevoir par la poste les décomptes papier pour les remboursements de ma complémentaire santé, pour moi et mes ayants droit.

Si vous modifiez le mode de réception de vos décomptes, n'oubliez pas de valider

>> valider

Si vous souhaitez ne plus recevoir vos décomptes par courrier, cochez ici. Vous pourrez à tout moment recevoir à nouveau vos décomptes papier en cochant la 2^e case.

nos contrats Altiscore :
 - Trophée de Bronze pour le Bon Altiscore,
 - Trophée « contrat prometteur » pour Altiscore Multisupport.
 Les contrats Altiscore sont salués régulièrement par la presse financière depuis 1996.

Après avoir sélectionné un remboursement et cliqué sur « Afficher », vous accédez au détail du remboursement ; le bouton « [Version imprimable](#) » vous permet d'imprimer le décompte sur papier.

L'onglet « Vos contrats »

Cet onglet vous permet d'obtenir la liste des contrats que vous avez souscrit auprès du Groupe Pasteur Mutualité.

L'onglet « Règlement »

Cet onglet permet d'avoir accès au règlement concernant l'espace adhérent.